

Règlement

Défi « En quête de changement »

Contexte

Le PETR Sud Lozère, à travers sa mission « Mobilité Durable », propose des animations dans le cadre de « Mai à Vélo ». Il s'agit d'un événement national pour promouvoir le vélo de manière ludique et festive, comprenant des centaines d'animations organisées à travers la France, sous des formes très variées, pour tous les publics.

Afin d'inciter à l'utilisation du vélo au quotidien, un défi « En quête de changement » vous est proposé, avec plusieurs récompenses à la clé.

Règlement

Le défi « En quête de changement » vise à encourager les déplacements à vélo chez de nouveaux pratiquants et récompenser les personnes utilisant déjà le vélo au quotidien. Ce défi est concentré sur une période de quinze jours suivant la « fête du vélo » locale. Deux catégories seront récompensées par fête locale :

- Plus grande progression en termes de kilomètres parcourus à vélo
- Plus grande progression du nombre de trajets réalisés à vélo

1. Éligibilité

Les participant-es doivent être résidents (principal ou secondaire) sur le territoire du PETR Sud Lozère : communauté de communes de Cévennes au mont Lozère ou Gorges Causses Cévennes.

Les trajets doivent être effectués à l'aide d'un vélo musculaire ou à assistance électrique. Aucune distinction ne sera faite entre ces deux modes.

2. Participation

Toute participation au présent défi vaut une adhésion sans réserve au présent règlement. Ce dernier est affiché le jour de la fête du vélo et est consultable sur le site internet du PETR Sud Lozère <https://petr-sud-lozere.fr/mobilite/mai-a-velo-2024/>.

Une feuille de participation est distribuée à l'occasion des fêtes du vélo de Saint-Germain-de-Calberte, Meyrueis et Florac-Trois-Rivières. Elle contient les informations suivantes :

- Informations de contact
- Questionnaire sur la pratique du vélo
- Tableau de suivi des trajets à vélo

Le/la participant-e doit renseigner ses trajets à vélo pendant une période de quinze jours en indiquant le kilométrage et le motif de déplacement. Pour connaître le kilométrage de ses trajets, il/elle peut soit utiliser son GPS, une application qui le/la géolocalise pendant les trajets (Strava, Géovélo, Komoot, etc), ou encore un calculateur d'itinéraire (Maps, Mappy, ViaMichelin, etc).

Pour valider sa participation au challenge, le/la participant-e devra renvoyer sa fiche de participation dûment complétée (informations personnelles, questionnaire de pratique, suivi des trajets) à mobilite@petr-sudlozere.fr (scan ou photo lisible).

Si le/la participant e rencontre des difficultés pour retourner la fiche de participation, il/elle peut se rendre à une antenne France Services, ou la rapporter au foyer rural de Saint-Germain-de-Calberte, la mairie de Meyrueis ou au PETR Sud Lozère à Florac.

3. Kit de participation

En plus de la remise de la feuille de participation, il sera remis au participant un kit de démarrage comprenant les éléments suivants :

- Gilet réfléchissant
- Kit de réparation de pneumatiques
- Réflecteurs de rayons
- Sticker « Vélotaf à la campagne »

Le contenu du kit de démarrage peut varier selon la disponibilité des différents éléments : le/la participant-e se verra remettre a minima un gilet réfléchissant.

4. Délai de dépôt des feuilles de participation

Pour que la participation soit valide, la feuille devra être retournée au plus tard le 21 juin 2024.

Toute fiche de participation remise au-delà de cette date ne sera pas comptabilisée.

5. Sélection des gagnants

La sélection des gagnants se fera selon les modalités suivantes :

- Pour chaque participant-e : comparaison de la pratique avant / après le défi selon le nombre de kilomètres parcourus + le nombre de trajets effectués.
- Par village, classement de la meilleure progression selon nombre de kilomètres parcourus + le nombre de trajets effectués.
- Sélection des deux plus grandes progression en termes de kilomètres parcourus et du nombre de trajets effectués, par village.

Deux catégories seront donc récompensé-es pour chaque fête locale, soit un total maximal de 6 gagnant-es. Un-e participant-e peut gagner à la fois dans la catégorie « Kilomètres parcourus » et dans la catégorie « Nombre de trajets ».

Les gagnant-es seront notifié-es par téléphone ou email, selon les informations transmises, au maximum cinq jours ouvrés après la date maximale de dépôt des feuilles de participation.

La communication des résultats sera réalisée auprès de l'ensemble des participant-es ayant indiqué leur adresse e-mail. Elle sera également annoncée sur les réseaux sociaux du PETR Sud Lozère et de ses partenaires, et fera l'objet d'une communication spécifique auprès de la presse locale.

6. Prix et modalité de récupération

Les gagnant-es de chaque fête locale se verront remettre les prix suivants :

- Meilleure progression en nombre de kilomètres : une carte CartoCyclo
- Meilleure progression en nombre de trajets : une chaîne vélo PNA

Les prix seront à récupérer auprès de :

- Saint-Germain-de-Calberte : foyer rural, Salle Polyvalente, St Germain de Calberte
- Meyrueis : Mairie, Rue des Apies, 48150 Meyrueis
- Florac : PETR Sud Lozère, rue Siple Sert, Florac (même bâtiment que les impôts, 2^{ème} étage)

Le/la gagnant-e dispose de quinze jours à compter de la notification de sa victoire pour venir récupérer son prix. Sauf motif légitime expressément indiqué au PETR Sud Lozère, passé ce délai, le prix sera remis à la personne classée seconde dans sa catégorie.

7. Réglementation Générale de Protection des Données

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : PETR Sud Lozère, rue Siple Sert, 48400 Florac et Agence lozérienne de la mobilité, 8 rue du Pont Notre Dame, 48000 Mende.

Les informations recueillies dans le questionnaire seront enregistrées dans un fichier informatisé afin de pouvoir calculer les progressions et les comparer. Les données liées aux déplacements pourront être anonymisées et agrégées afin de faire des statistiques sur la pratique des participants.

Les données nominatives seront conservées uniquement le temps de l'attribution des lots.

Le/la participant e peut accéder aux données le/la concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer son droit à la limitation du traitement de ses données. Il/elle peut contacter la chargée de mission mobilité durable au PETR Sud Lozère via l'email mobilite@petr-sudlozere.fr ou au 0466456995.

S'il estime, après nous avoir contacté, que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il/elle peut adresser une réclamation à la CNIL.